

PRÉFET DU GARD

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

- **préalable à la déclaration d'utilité publique du projet**
- **portant mise en compatibilité des PLU de Nîmes et Aubord et des POS de Milhaud et Bernis**
- **préalable à l'autorisation au titre des articles L 214-1 et suivants du code de l'environnement (loi sur l'eau)**
- **préalable à la déclaration d'intérêt général**
- **préalable à la détermination des terrains nécessaires au projet (enquête parcellaire)**

Maître d'ouvrage : Etablissement Public Territorial de Bassin Versant du Vistre

Projet : Travaux de restauration de la rivière du Vistre.

L'opération vise à restaurer au maximum le fonctionnement naturel de la rivière grâce à la mise en oeuvre de plusieurs actions: reprofilage du lit mineur, création de méandres, reprise des berges avec des pentes douces, remobilisation des zones d'expansion des crues.

Situation du projet : Depuis l'aval de Nîmes (de la confluence avec le cadereau de Saint Cézaire à Nîmes) jusqu'au pont de Bernis. Communes de Nîmes, Milhaud, Aubord et Bernis.

Périmètre de l'enquête : Communes de Nîmes, Milhaud, Aubord et Bernis.

Par arrêté du Préfet du Gard, l'enquête publique susvisée, valant enquête au titre des articles L123-1 et suivants du code de l'environnement, sera ouverte à la mairie de Milhaud (commune siège) pendant 35 jours consécutifs, **du mardi 28 janvier au lundi 3 mars 2014 inclus.**

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête unique destiné à recevoir les observations du public, seront déposés durant cette période en mairies de Nîmes, Milhaud, Aubord et Bernis où ils pourront être consultés aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Les observations pourront être également adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié en mairie de Milhaud, siège de l'enquête (Hôtel de Ville, 1 rue Pierre Guérin, BP26, 30540 MILHAUD), ou par voie électronique (sylvie@ville-milhaud.fr en précisant dans l'objet que le message est à l'attention du commissaire enquêteur).

Ce projet fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de l'autorité environnementale annexé au dossier d'enquête. Tout renseignement sur le dossier pourra être obtenu auprès de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Versant du Vistre situé 7 avenue de la Dame, Zone Euro 2000, 30132 CAISSARGUES (tél. 04.66.84.55.11 ou courriel : contact@eptb-vistre.fr).

Madame Jeanine RIOU, Ingénieur sanitaire, directrice adjointe à la DDASS du Gard, retraité, est désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le tribunal administratif et Monsieur Paul LAPORTE, Ingénieur civil des mines, retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Le commissaire enquêteur siègera à la mairie de Milhaud et recevra personnellement les personnes intéressées :

- **le mardi 28 janvier 2014 de 9h00 à 12h00 en mairie de Milhaud,**
- **le lundi 3 février 2014 de 9h00 à 12h00 dans les locaux des services fonciers de la Ville de Nîmes, situés 152 Avenue Robert Bompard à Nîmes,**
- **le mardi 18 février 2014 de 9h00 à 12h00 en mairie de Bernis,**
- **le jeudi 20 février 2014 de 14h00 à 17h00 en mairie d'Aubord,**
- **le lundi 3 mars 2014, dernier jour de l'enquête, de 14h00 à 17h00 en mairie de Milhaud.**

Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête en mairies de Nîmes, Milhaud, Aubord et Bernis ainsi qu'en préfecture du Gard.

Pour le Secrétaire général de la préfecture du Gard chargé de l'administration de l'Etat dans le département,
Par délégation, le Directeur des Relations avec les Collectivités Territoriales
Gilles GUILLAUD

